

# CoPath

Collège Français des Pathologistes

## Développement Professionnel Continu (DPC)

Séverine VALMARY-DEGANO

*membre du conseil d'administration du CNPath, représentant du COPATH*

**Journée du Collège Français des Pathologistes**

**Mercredi 15 Juin 2022**

Le CNPath fait partie des CNP de spécialités médicales. À ce titre, il fait partie de la Fédération des Spécialités Médicales ([FSM](#)) comme les autres CNP de spécialité.

Le CNPath existe depuis 2010. Ses statuts et **son règlement intérieur ont été remis à jour fin 2019** pour répondre au cahier des charges des CNP défini par le décret 2019-17 du 9 janvier 2019.

## Membres du bureau et du conseil d'administration

> PRÉSIDENT  
**Dr. F. STAROZ**  
Ouestpathologie  
(Quimper)  
SFP

> VICE-PRÉSIDENT  
**Pr. JY SCOAZEC**  
IGR  
SFP

> SECRÉTAIRE  
**Dr. MP. WISSLER**  
CYPATH (Lyon)  
SMPF

> TRÉSORIER  
**Pr. MC COPIN**  
CHU d'Angers  
AFAQAP

> **Dr. P. CAMPARO**  
CACP Amiens  
SMPF

> **Pr. S. VALMARY-DEGANO**  
CHU de Grenoble  
COPATH

## Les missions du CNPath

Participer à la **définition des orientations pluriannuelles** prioritaires de développement professionnel continu, fixées par arrêté du Ministère de la Santé.

Définir le **parcours individuel de développement professionnel** continu (DPC) proposé aux membres de la spécialité (ou de la profession)

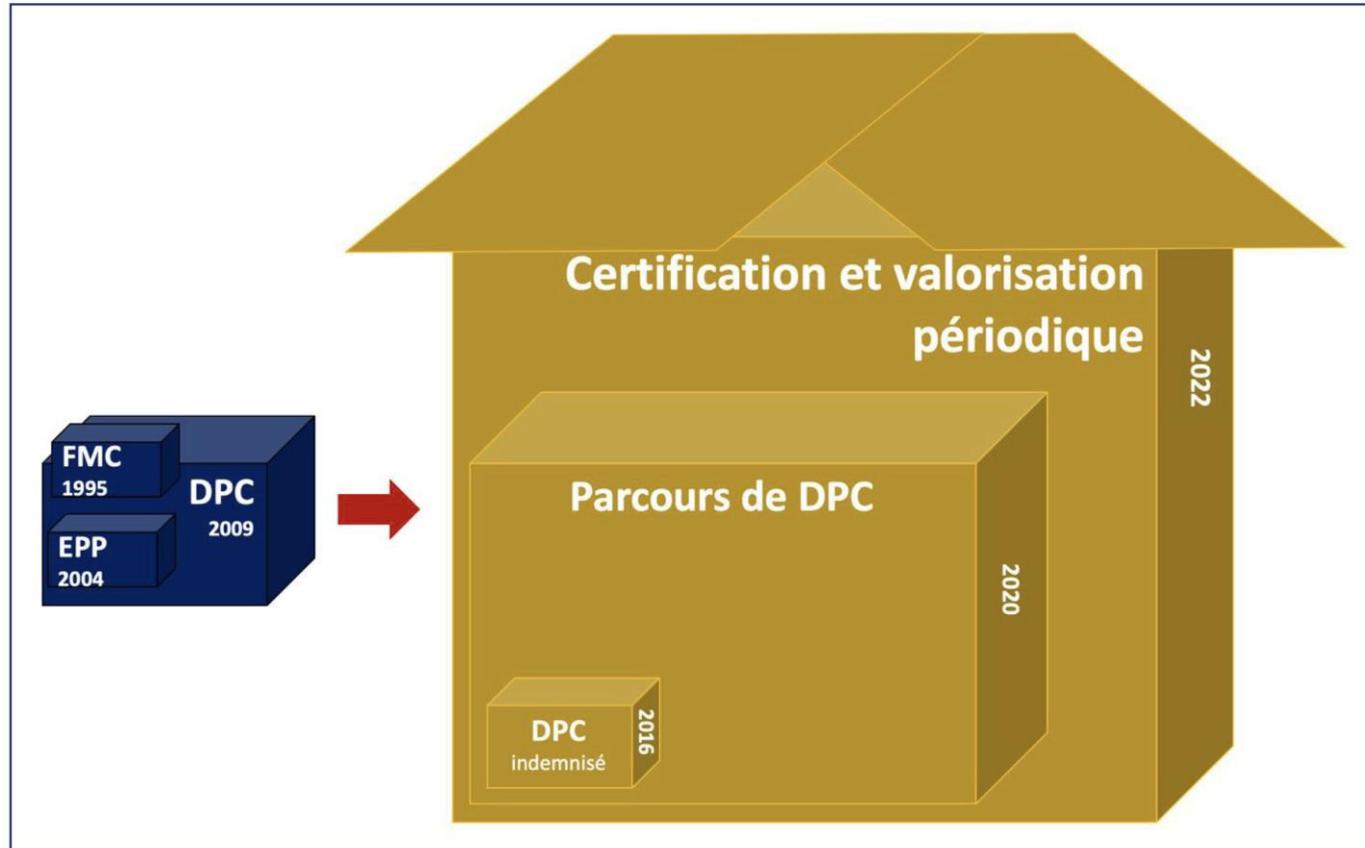
Proposer des **professionnels susceptibles d'être désignés en tant qu'experts**, dans les domaines scientifique et opérationnel liés à l'organisation et à l'exercice de la profession ou de la spécialité

Contribuer à analyser et à accompagner **l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé** à travers notamment la définition de référentiels métiers et de recommandations professionnelles

Participer à la mise en place de **registres épidémiologiques pour la surveillance** des événements de santé et de registres professionnels d'observation des pratiques

**Désigner, à la demande de l'Etat, des représentants de la profession** ou de la spécialité pour siéger dans les structures appelées à émettre des avis sur les demandes d'autorisations d'exercice ou de reconnaissance des qualifications professionnelles.

# De la FMC au DPC ...



**Premier cycle  
de certification  
2020 - 2022**

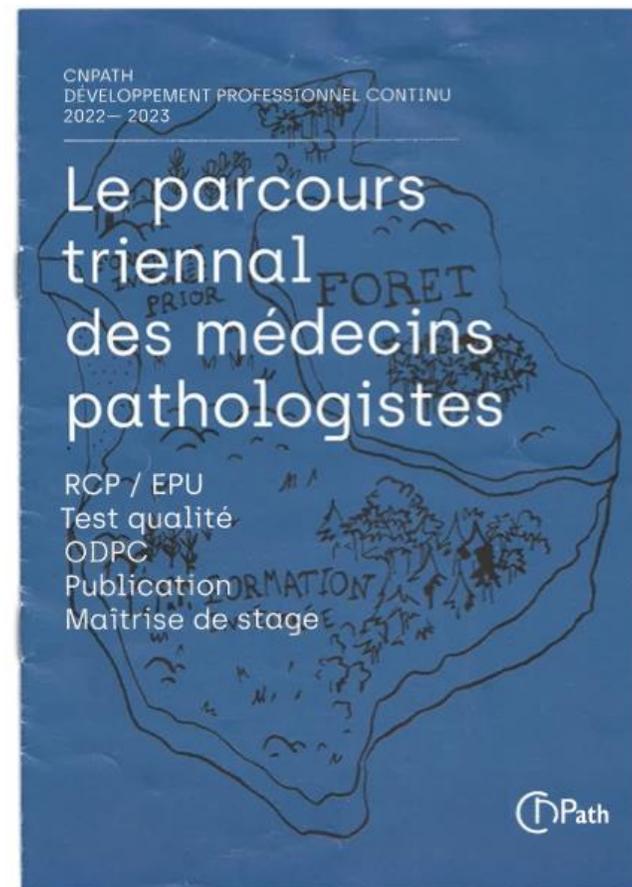
**Tous les médecins ont une obligation de formation continue, nommée « développement professionnel continu » ou DPC.**



**Pour les médecins ACP, se conformer au parcours de DPC défini en application de l'article L.4021-3 par le CNPath.**

Ce parcours décrit l'enchaînement des actions de formations continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques estimé nécessaires par la profession pour le maintien, l'actualisation des connaissances et l'amélioration des pratiques

**Cette solution est à privilégier car adaptée à la formation continue dans notre spécialité.**



# 3 types d'activités de formation

Les activités de formation se subdivisent en 3 types

**Formation cognitive**

Transmission de connaissances théoriques (par exemple un EPU sur la pathologie inflammatoire du colon).

**Formation réflexive**

analyse des pratiques dans le but de les améliorer (par exemple pour les cliniciens, revue de morbi-mortalité).

**Formation intégrée**

Association des deux types de formation ci-dessus.

---

Ces 3 types de formations peuvent porter sur des orientations non prioritaires ou prioritaires.

Ces 3 types de formations peuvent être indemnisées si elles sont délivrées par un ODPC : Formation Indemnisée. Elles portent alors toujours sur des orientations prioritaires.

---

Pour que votre parcours de formation soit complet, vous devrez réaliser au moins six activités au cours de votre voyage de trois ans, parmi toutes celles validées par le CNPath.

Informations et inscriptions sur le site : [www.cnpath.fr](http://www.cnpath.fr)

Des activités libres sont également possibles et pourront être validées à posteriori par le CNPath.

Parmi ces six actions, trois seront obligatoirement des actions de formation répondant aux Orientations prioritaires, dont au moins une délivrée par un ODPC.

# CNP D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

## PRÉREQUIS VALIDATION

Parcours triennal en s'assurant que les médecins réalisent au moins 6 actions présentes dans cette liste, dont au moins 2 actions de formation cognitive ou intégrée répondant aux orientations nationales prioritaires et au moins 1 action délivrée par un ODPC (c'est-à-dire portant sur une orientation prioritaire nationale (OPN), réalisée et validée par un ODPC).

## Parcours

### FORMATION

- Formation présentielle ou e-learning par société savante ou association (label CNP)
- Formation présentielle par ODPC sur OP
- Formation universitaire diplômante (label CNP)
- Participation à un congrès (au moins une journée) (label CNP)
- Intervenant ou organisation action de FMC/DPC ou congrès nationaux ou internationaux ; rédaction de documents FMC/DPC (articles de revue, doc formation) (label CNP)
- Auteur/co-auteur article (label CNP)
- Enseignement (dont préparation actions formation [institutionnelles], enseignement 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle facultaire) (label CNP),

### ANALYSE DES PRATIQUES

- Participation à une action proposée par ODPC\*\* dans OP<sup>HAS</sup>
- Expert préparant ou relisant un test d'évaluation technique, diagnostique ou organisationnelle proposée par un organisme (label CNP)
- Participation à des RCP
- Membre d'un réseau national ou régional de double lecture labéllisé (INCa, canceropôle,...) (label CNP)
- Responsabilité collective pour la spé, missions d'expertise, participation à des recommandations (label CNP)

### GESTION DES RISQUES

- Participation à une action proposée par ODPC\*\* dans OP<sup>HAS</sup>
- Participation à des revues de processus analysant des EI
- Participation régulière aux séances de CREX... de son établissement de santé<sup>HAS</sup>
- Déclaration et gestion d'évènements porteurs de risque (label CNP)
- Participation à un réseau de vigilance (label CNP)

### PROGRAMMES INTÉGRÉS

- Participation à un programme intégré proposé par ODPC\*\* dans OP<sup>HAS</sup>
- Participation à un programme intégré dédié ACP hors OP

\*\*pour toutes les actions présentielles ou non proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les médecins impliqués dans la préparation d'une action ou orateur lors d'une session d'ODPC

### ACTIONS LIBRES

Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de la proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider

- Encadrement professionnel

- Participation au CA de registres, centre régionaux de gestion des dépistages, association représentative ACP nationale
- Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins : analyse des relectures

## Tracez vos actions de formation



Le CNPath a la responsabilité de valider le parcours de formation effectué par le médecin pathologiste. En cas de besoin, et notamment dans le cadre de la re-certification qui devrait être effective à partir de 2022 ou 2023, le CNPath pourra vous délivrer un certificat attestant du fait que vous avez effectué votre parcours triennal dans sa totalité.

**Il est donc nécessaire que vous traciez les actions que vous avez effectuées.**

Cette traçabilité se fait sur un site internet mis en place par la Fédération des Spécialités Médicales ([FSM](#)), parcours pro online.

### ► Si vous n'êtes pas inscrit

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur parcours pro online connectez-vous sur cette page :

[https://parcourspro.online/cnp\\_fsm.jsp](https://parcourspro.online/cnp_fsm.jsp)

### ► Si vous êtes déjà inscrit

Si vous êtes déjà inscrit, connectez vous directement sur votre session :

<https://parcourspro.online/>

**Sur parcourspro on line, n'oubliez pas quand vous renseignez une action, de télécharger la preuve correspondante (document pdf, photo d'un certificat, d'un programme, ...) portant votre nom.**

## ParcoursPro.online

### Identification

Email, login :

Mot de passe :

**Valider**

Mot de passe oublié ? Vous pouvez [modifier votre mot de passe](#)  
Vous êtes médecin, [cliquez ici](#) pour vous inscrire sur parcoupro.online



Vous êtes nombreux à vous inscrire progressivement sur le site du CNPath et à suivre votre parcours de formation sur la période 2020-2022.

Votre parcours une fois finalisé sera soumis pour validation à la commission DPC mise en place par le CNPath. Cette commission comprend Pierre Alemany, Anne Couvelard, Serge Guyétant et Frédéric Staroz.

Elle se réunira régulièrement pour valider les parcours et vous recevrez un mail de confirmation de la FSM une fois votre parcours de formation validé par le CNPath.

## Ma page personnelle

**svalmarydegano@chu-grenoble.fr**

### Mon parcours

-  consulter et compléter mon parcours
-  exporter mon parcours et actions CNP (format xlsx)
-  parcours validé

### Mon profil

-  modifier mes données personnelles
-  ajouter un CNP

### Les documents

3 documents FSM

-  Comment remplir son obligation de DPC ?
-  Guide utilisateurs médecins
-  parcours DPC des CNP

2 documents Anatomie et Cytologie Pathologiques

-  Nous vous invitons également à vous inscrire directement au CNPath
-  Parcours de DPC